

1. Lieu : KINSHASA/HOTEL SULTANI
2. Dates : Du 08 au 10 juillet 2025



I. Contexte général de l'activité

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo (RDC) a mis en œuvre le Projet d'amélioration du recouvrement des recettes et de la gestion des dépenses, Projet ENCORE en sigle, financé par l'IDA/Banque Mondiale, pour cinq ans, sous la direction/tutelle du Ministère des Finances afin d'accroître les recettes et d'améliorer la gestion des dépenses au niveau central et des provinces sélectionnées, et à plus long terme, de renforcer la résilience et d'améliorer la fourniture de services publics, à l'appui de la stratégie de reconstruction du Gouvernement.

Pour la gestion de cet ambitieux projet qui met les réformes au cœur de la gestion des finances publiques en RDC, le Gouvernement a confié au Comité de Pilotage et d'Orientation de la Réforme des Finances Publiques « **COREF** », dont la mission est d'impulser, de coordonner, d'animer et d'accompagner le processus de mise en œuvre de la stratégie des réformes des finances publiques tant au niveau du pouvoir central que provincial et local, sa gestion fiduciaire.

Pour sa mise en œuvre, le projet est structuré en trois composantes. La première composante vise à renforcer les capacités du gouvernement central à accroître et gérer ses recettes minières, à combler les lacunes juridiques et réglementaires des systèmes identifiés afin de permettre à ce que des ressources reviennent davantage aux ministères de ligne et aux provinces. A ce sujet, la structure organisationnelle de cette composante du projet met un accent particulier sur l'amélioration du niveau de recouvrement des recettes fiscales, en l'occurrence, les revenus miniers.

Pour assurer une gestion plus saine desdits revenus, la transparence des paiements miniers et l'engagement des citoyens, à travers la Société Civile, soutenus par le processus ITIE joueront un rôle essentiel.

L'initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) est une Norme Internationale qui vise à améliorer la transparence dans la gestion des ressources minières, gazières et pétrolières. L'ITIE est développée et soutenue par une coalition de gouvernements, d'entreprises, d'Organisations de la Société Civile,

[Signature]

et des partenaires techniques et financiers. Elle est à ce jour, régie par une Norme qui lui sert de référentiel : « la Norme ITIE 2023 ».

A travers la divulgation des informations sur l'ensemble des maillons de la chaîne de valeur des industries extractives, la Norme ITIE permet d'accroître la transparence et la redevabilité à travers l'utilisation des données divulguées en vue de lutter contre la corruption et de promouvoir le développement durable.

La dissémination des rapports est une étape importante de la mise en œuvre dans la mesure où elle permet au Groupe Multipartite de dialoguer avec les communautés directement affectées par l'exploitation, par la mise à leur disposition des informations qu'elles peuvent utiliser lors du débat public. La dissémination permet également aux communautés d'exercer leur droit de réclamer des comptes au Gouvernement et aux entreprises.

L'ITIE-RDC joue un rôle majeur dans la mise à disposition du public de nouvelles informations, soit dans le cadre de ses rapports traditionnels, soit au travers d'études thématiques. C'est à ce titre que le Comité Exécutif de l'ITIE-RDC a publié, le 31 décembre 2024, le Rapport ITIE-RDC portant sur l'Exercice 2022.

En application de l'Exigence 7.1 de la Norme ITIE qui consiste à promouvoir le débat public sur la gouvernance du secteur extractif fondé sur des éléments factuels au travers d'une communication proactive des données pertinentes publiées dans le cadre du rapportage ITIE, le Comité Exécutif de l'ITIE-RDC est tenu de procéder à l'organisation des ateliers de dissémination (vulgarisation) dudit rapport sur tout le territoire national et particulièrement à Kinshasa, du 08 au 10 juillet 2025.

II. Objectifs de l'activité

L'atelier visait plusieurs objectifs stratégiques :

- Présenter de façon détaillée les résultats du Rapport ITIE-RDC 2022 et les avancées majeures enregistrées.
- Expliquer les innovations introduites par la Norme ITIE 2023, notamment en matière de lutte contre la corruption, de transition énergétique, de prise en compte du genre et des enjeux socio-environnementaux ainsi que du renforcement du recouvrement des recettes nationales.
- Sensibiliser l'ensemble des parties prenantes aux exigences de transparence accrue et à la nécessité d'une divulgation systématique des informations.



- Discuter des mesures correctives et recommandations à mettre en œuvre pour garantir la conformité de la RDC lors de la validation 2026.
- Renforcer la culture de la redevabilité, du débat public et de la participation citoyenne autour de la gestion du secteur extractif.
- Echanger sur les avancées dans la mise en œuvre et de la préparation de la prochaine validation.
- Encourager les parties prenantes à l'utilisation des données du Rapport ITIE-RDC 2022 dans leurs initiatives de plaidoyer et de suivi citoyen.

III. Chronologie et déroulement des activités

L'atelier a été animé par le Secrétariat Technique de l'ITIE-RDC, à travers M. Gilbert DENINGAIDI qui a présenté l'économie du Rapport ITIE-RDC 2023 et a assuré la modération des échanges des parties prenantes, alors que les autres experts du Secrétariat Technique ont assuré le secrétariat et la logistique de l'atelier.

L'atelier a été organisé à l'Hôtel SULTANI à Kinshasa-Gombe, du mardi 08 au jeudi 10 juillet 2025, en présence d'un public varié comprenant les délégués des administrations et des services publics, les représentants de la société civile et des entreprises extractives.

IV. Résumé des activités

En résumé, les différents points de l'activité se présentent comme suit :

V. Contexte général et innovations de la Norme ITIE 2023

V.1. Rappels sur l'ITIE

L'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) est une norme internationale qui promeut la transparence, la bonne gouvernance et la gestion responsable des ressources naturelles. La Norme ITIE 2023 introduit des innovations majeures :

- **Lutte contre la corruption** : La plateforme ITIE devient un outil pour identifier et traiter les risques de corruption, exigeant la publication proactive des données sensibles et la mise en œuvre de politiques anti-corruption robustes.
- **Transition énergétique** : Les pays doivent divulguer les politiques et recettes liées à la transition énergétique, anticipant les mutations du secteur et les enjeux de durabilité.

- **Genre et questions socio-environnementales** : La norme impose une prise en compte renforcée de la diversité, du genre et des impacts sociaux et environnementaux dans la gouvernance extractive.
- **Recouvrement des recettes** : Les exigences de divulgation sont élargies pour renforcer l'assiette fiscale et optimiser les recettes publiques.
- **Divulgation systématique** : L'accent est mis sur la publication continue et à la source des informations, afin de favoriser l'utilisation efficace des données et la participation citoyenne.

V.2. Progrès accomplis par la RDC en 2022

En octobre 2022, la RDC a obtenu un score global de 85,5 points lors de la validation ITIE 2019, illustrant des progrès notables en matière de planification, de débat public, d'accessibilité des données et de suivi des recommandations. Le pays s'est distingué par l'amélioration de la participation des parties prenantes, la publication accrue des contrats miniers et la mise en place de mécanismes de suivi des résultats et de l'impact de la mise en œuvre de la norme.

Méthodologie et mandats

Méthodologie d'élaboration du rapport

L'élaboration du Rapport ITIE 2022 a reposé sur une méthodologie rigoureuse :

- Compilation, analyse et traitement des informations collectées auprès des entreprises extractives et des entités publiques.
- Rapprochement des données financières et contextuelles, avec recours à des rapports thématiques élaborés par des consultants indépendants pour approfondir certains aspects sensibles (bénéficiaires effectifs, flux financiers, impacts environnementaux).
- Collecte d'informations contextuelles auprès de diverses sources identifiées, actualisation du cadrage pour les données financières et validation des sources pour chaque information clé.
- Respect strict des exigences de ponctualité (Exigence 4.8) et d'accessibilité (Exigence 7.1.b) de la Norme ITIE.
- **Administrateur Indépendant (ENERTEAM)** : Cadrage, assurance des données, compilation, conciliation et élaboration du rapport conformément à la Norme ITIE 2023.

- **Secrétariat Technique ITIE-RDC** : Collecte des données, appui aux parties déclarantes, coordination entre les acteurs.
- **Comité Exécutif ITIE-RDC** : Supervision, adoption et publication du rapport, suivi de la mise en œuvre des recommandations.

Limitations et périmètre du rapport

Le rapport couvre exclusivement les secteurs industriels des mines et des hydrocarbures pour l'exercice fiscal 2022. Les secteurs forestiers et de l'artisanat minier feront l'objet de rapports séparés. Les informations financières sont limitées à l'année 2022, tandis que les données contextuelles sont actualisées jusqu'au 28 décembre 2024. Il convient de souligner que ce rapport n'est ni un audit financier, ni une certification comptable, mais une mission de collecte, de rapprochement et d'analyse des données selon les procédures convenues avec le Comité Exécutif ITIE-RDC.

Informations contextuelles sur le secteur extractif

Cadre juridique et fiscal

Le cadre juridique et fiscal des industries extractives en RDC a connu plusieurs évolutions récentes :

- Attribution au FONAREV de 11 % de la redevance minière, création de l'Inspection Générale des Mines (IGM), réforme du statut du FOMIN et mise en place de 33 organismes spécialisés pour la gestion de la dotation de 0,3 % du chiffre d'affaires des sociétés minières.
- Nouvelle répartition de la redevance minière : le pouvoir central perçoit désormais 44 % (contre 50 % auparavant), la province 23 %, les collectivités locales 14 %, le FONAREV 11 % et le FOMIN 8 %.
- Renforcement du cadre anti-corruption et de lutte contre le blanchiment, avec la création de l'APLC, du CENAREF, de l'IGF, de l'ARMP, de l'OSCEP et l'adoption de la Loi n°22/068 sur le blanchiment de capitaux.

Octroi des droits miniers et pétroliers

L'année 2022 a été marquée par une dynamique soutenue dans l'octroi des droits miniers et pétroliers :

- 171 droits miniers octroyés (109 permis de recherche, 17 permis d'exploitation, 45 autres autorisations)

- Forte concentration des droits dans les provinces du Haut-Katanga (363), Lualaba (297), Nord-Kivu (86) et Tanganyika (58).
- Lancement d'appels d'offres pour 16 blocs pétroliers et 3 gaziers, bien que certains aient été annulés pour vice de procédure.

Divulgaration des contrats et bénéficiaires effectifs

La transparence contractuelle a progressé :

- 337 contrats miniers publiés à la date du 31 décembre 2024.
- Loi sur le registre des bénéficiaires effectifs promulguée, en attente d'arrêté d'application : sur 91 entreprises déclarantes, 77 ont fourni l'information sur leur capital, 47 sur leurs propriétaires effectifs.

Participation de l'État et des entreprises publiques

La participation de l'État dans le secteur extractif demeure significative :

- 7 entreprises publiques à participation majoritaire dans les mines, 24 à participation minoritaire, 1 à parité ; dans les hydrocarbures, 1 majoritaire et 7 minoritaires.
- Gécamines détient 25 entreprises, Cominière 16, SOKIMO 6.
- Seule la Gécamines a publié ses états financiers 2022 et 2023, illustrant le besoin d'améliorer la transparence des autres entreprises publiques.

Présentation des résultats du Rapport ITIE 2022

Le rapport 2022 respecte les exigences de ponctualité et d'accessibilité de la Norme ITIE. Les données collectées auprès de 91 entreprises et entités publiques ont été conciliées par l'Administrateur Indépendant, garantissant leur exhaustivité et leur fiabilité. Parmi les innovations et bonnes pratiques, on note la mise en œuvre progressive de la divulgation systématique, l'avancée des synergies anti-corruption (APLC, IGF, CENAREF), et les premiers efforts pour intégrer la dimension genre dans la gouvernance du secteur.

Analyse des progrès et défis

Progrès notables

La RDC a consolidé sa position parmi les pays africains les plus avancés dans la mise en œuvre de la Norme ITIE. Les progrès incluent l'amélioration du score global, la publication accrue des contrats, la réforme du cadre juridique et institutionnel, et le



renforcement du débat public et de la participation citoyenne. L'implication croissante de la société civile et des médias a permis d'élargir la portée du débat sur la gestion des ressources naturelles.

Défis persistants

Malgré ces avancées, plusieurs défis subsistent :

- La mise en œuvre incomplète de certaines recommandations et mesures correctives.
- L'accessibilité inégale des données pour le grand public, notamment en milieu rural.
- La faible publication des états financiers des entreprises publiques autres que Gécamines.
- Les retards dans la mise en place du registre des bénéficiaires effectifs.
- La prise en compte encore limitée du genre et des enjeux sociaux/environnementaux dans certains processus décisionnels.

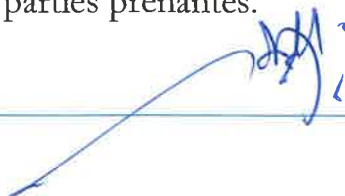
Questions soulevées lors de l'atelier

- Quelle est la pertinence de présenter, en 2025, les résultats du Rapport 2022 et comment s'assurer que ces informations sont accessibles à un public assez large qui n'a pas les mêmes aptitudes pour la lecture ?

A ce sujet il a été rappelé aux participants que le Rapport est publié conformément aux exigences de la Norme ITIE 2023, notamment celle relative à la ponctualité des données. Aussi, les informations dans le rapport vont jusqu'en 2024, à la dernière date disponible pour les informations contextuelles. Seules les informations financières sont de 2022 compte tenu entre autres des exigences d'assurance qualité (4.9) et de la complexité du secteur extractif de la République.

- Comment renforcer la divulgation systématique et l'accessibilité des données pour toutes les parties prenantes, y compris les communautés locales et les femmes ?

A ce sujet, il a été promis aux participants qu'ils auraient, dans le cadre de cet atelier de dissémination, une présentation est prévue pour montrer les avancées dans le cadre de la divulgation systématique telle que mise en œuvre par le ministère des mines qui a mis en place un Datawarehouse. Il est aussi prévu dans le cadre de l'ITIE des documents avec des visuels et infographies pour mieux communiquer avec toutes les parties prenantes.



- Comment intégrer davantage le genre et les questions socio-environnementales dans la gouvernance extractive ?
- Comment améliorer la gestion et la redistribution locale des redevances minières et de la dotation de 0,3 % du chiffre d'affaires afin de maximiser l'impact sur le développement local ?
- Quelles actions concrètes pour le suivi des engagements ?
- Comment faire participer les magistrats aux activités de l'ITIE ?

10. Recommandations

10.1. Accélérer la mise en œuvre des mesures correctives

Après présentation des réalisations sociales et environnementales, il apparaît que les entreprises publiques (Minières et des Hydrocarbures) n'ont réalisé aucune dépense sociale ni environnementale.

Un participant des Hydrocarbures recommande de faire une évaluation de l'application de la Loi portant Code des Hydrocarbures depuis sa promulgation en 2015 à ce jour. Surtout du fait que la Société Nationale des Hydrocarbures ne fait pas de la prospection ni de la production. Il estime que l'Etat qui a transformé la SONAHYDROC en société commerciale doit lui donner les moyens nécessaires pour ses actions et pour qu'elle puisse être rentable et mettre en œuvre des activités dans le cadre de la Responsabilité sociale.

Les délégués des entreprises publiques minières ont expliqué que pendant que ces sociétés étaient en pleine activité, elles ont réalisé dans le passé plusieurs œuvres à caractère social comme les écoles, les hôpitaux, les ponts, les routes, etc. Aussi, la plupart de ces entreprises actuellement ont des partenariats avec des entreprises privées dans le cadre de différentes Joint-venture (JV). Ces partenariats donnent lieu à la création des entreprises dans lesquelles les entreprises publiques sont actionnaires. Les JV ainsi créées signent des cahiers de charge, exécutent des dépenses sociales et environnementales aussi bien obligatoires que volontaires. De ce qui précède, les entreprises publiques exécutent indirectement des dépenses sociales à travers les sociétés dans lesquelles elles sont actionnaires dans le cadre des différents partenariats.

Suivant la Société civile, les entreprises publiques devraient exécuter elles-mêmes les dépenses en faveur des communautés impactées comme l'exige la loi. Elle estime que ce que les entreprises publiques ont réalisé comme écoles, hôpitaux, etc. en son temps constituent des œuvres propres aux entreprises elles-mêmes. Pourtant, les périmètres

Quik

occupés aujourd'hui par ces entreprises publiques sont certainement le fait des délocalisations des populations, ce qui actuellement constitue des conflits latents qui pourraient surgir à tout moment.

Dans le secteur des hydrocarbures, les participants se sont interrogés sur le fait que malgré la promulgation en 2015 du Code des hydrocarbures, la RDC demeure dans le régime des Conventions de 1969 au lieu de basculer, comme la Loi l'exige, soit dans le régime de partage de production, soit dans le régime de contrat de services.

Amélioration de la divulgation systématique

Le développement de plateformes numériques pour la publication en temps réel des données extractives et contractuelles est essentiel. Il convient de former les acteurs publics et privés à l'utilisation de ces outils, et d'assurer l'interopérabilité des bases de données sectorielles. C'est dans ce cadre les délégués du Ministère des Mines et du Ministère des Hydrocarbures ont respectivement présenté les Datawarehouse (entrepôts des données) intelligents et interactifs des Ministères des Hydrocarbures et Mines.

11. Prochaines étapes

Les prochaines étapes incluent la mise en œuvre accélérée des mesures correctives et des recommandations, le suivi rapproché du plan d'action par le Comité Exécutif ITIE-RDC, le renforcement des capacités des parties prenantes (formations, ateliers, appui technique), le développement d'outils numériques pour la divulgation systématique, et la préparation des rapports sectoriels complémentaires (Secteur forestier, artisanat minier, thèmes spécifiques, etc.).

Aussi, le Secrétariat Technique est revenu sur le partage récent du projet de Rapport de cadrage 2023 qui annonce le Rapport ITIE-RDC 2023. Il a été demandé aux parties prenantes d'améliorer ledit projet afin de rencontrer les besoins de la mise en œuvre de l'ITIE en RDC et de satisfaire aux exigences de la Norme 2023.

VI. Questions majeures soulevées par les participants

1. Comment s'assurer que les entreprises respectent leurs obligations ?
2. Qu'en est-il des fonds perçus par le FPI, l'OCC, etc. dans le secteur minier ?
3. Qu'en est-il des fonds des droits superficiaires qui devraient revenir aux provinces ?
4. Comment fonctionne le FOMIN, quel est le contenu du concept : « générations futures » ?
5. Qu'en est-il de l'application des dispositions du Code minier relatives au transfert des compétences aux nationaux ?



VII. Recommandations formulées par les participants

- 1) Renforcer les contrôles de l'Inspection Générale des Mines (IGM) ;
- 2) Renforcer les capacités financières des entreprises publiques pour leur permettre d'être rentables et faire face à leurs obligations sociales et environnementales.

VIII. Difficultés rencontrées

L'atelier a été bien accueilli par les participants. Aucune perturbation n'a eu lieu.

IX. Conclusion

L'atelier de dissémination du Rapport ITIE-RDC 2022 a permis de dresser un état des lieux approfondi des avancées, des défis et des perspectives de la RDC dans la mise en œuvre de la Norme ITIE. La prochaine validation qui démarrera le 1^{er} janvier 2026 exigera des progrès rapides sur la transparence, la lutte contre la corruption, la prise en compte du genre et la divulgation systématique. L'engagement de toutes les parties prenantes demeure essentiel pour garantir une gestion responsable, inclusive et durable des ressources naturelles, au bénéfice de la population congolaise et du développement national.

Annexes

Liste des participants

- Représentants du gouvernement (ministères sectoriels, agences de régulation)
- Entreprises extractives publiques et privées (mines, hydrocarbures)
- Organisations de la société civile
- Partenaires techniques et financiers (COREF)
- Médias

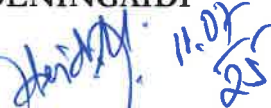
Fait à Kinshasa, le 10/07/2025

Caleb MUKADI MUKANDILABONYI



Expert Technique au ST/ITIE-RDC

Gilbert DENINGAIDI



Expert Technique au ST/ITIE-RDC